

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

Date de la convocation : 15 juillet 2021 Date d'affichage : 15 juillet 2021	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le 15 juillet, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DESTAILLEUR Frédéric, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André Procurations : BALZER Laetitia à LINDAUER Martine
<u>Secrétaire de séance :</u>	<u>Absent(e) excusé(e): BALZER Laetitia</u>

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

1.	Projet de réaménagement de l'ancienne école et du site derrière l'école : demande de subvention aux différents financeurs potentiels	DCM 2021/032
-----------	---	--------------

Dans le cadre du projet d'écotourisme et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en plein cœur de la réserve de la biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald, le but est de créer un espace résilient pour l'homme et la nature. Pour ce faire, il faut :

1. Ecorénover et aménager l'ancienne école de STURZELBRONN et ses espaces extérieurs en un équipement d'accueil à vocation écotouristique et culturel pour un public très large allant des habitants aux touristes internationaux, qu'ils soient randonneurs, cyclotouristes, amateurs de nature, de culture, de loisirs de plein air, scolaires, étudiants, en famille, publics empêchés, urbains de proximité ou internationaux (Strasbourg, Metz, Nancy, Sarrebrück, etc.), simples curieux, ...
2. Présenter aux divers publics les éléments forts du patrimoine de la réserve de biosphère tout en sensibilisant au respect de celui-ci,
 - en les accueillant dans un site agréable et adapté à tous les publics,
 - en les informant à l'aide d'une scénographie pédagogique permettant une bonne interprétation du territoire,
 - en les dirigeant sur des sentiers de randonnées munis de livrets guide s ou autres outils d'information,
 - en leur proposant un programme de sorties guidées, de ciné-débats, de conférences, de formations aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, tout au long de l'année,
 - en les orientant vers les autres équipements d'accueil du territoire (y compris de l'autre côté de la frontière),
 - en offrant aux écoles des projets pédagogiques autour des patrimoines de ce territoire et de son développement durable
3. Promouvoir les filières locales notamment le bois au travers d'une réalisation architecturale exemplaire utilisant les essences locales, mais aussi, par exemple, les produits alimentaires et artisanaux locaux au travers de la mise en avant de produits du territoire et le développement de l'organisation de marchés.

4. Equiper un lieu pour le travail à distance notamment pour l'équipe du pôle nature du Syndicat de coopération pour le PNR des Vosges du Nord, pour les habitants, pour des équipes de recherche (en faire un territoire de recherche, un laboratoire rural). Il s'agira aussi de développer le partenariat déjà initié avec l'Université de Lorraine dans le cadre de l'Observatoire Homme Milieu du Pays de Bitche (<https://ohm-pays-de-bitche.in2p3.fr/>)
5. En faire un tiers lieu, en favorisant les rencontres entre les différents publics, professionnels, amateurs, habitants, touristes, etc. sur un lieu convivial.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 711 000€ HT avec un calendrier prévisionnel de réalisation du 01/10/2021 au 31/07/2023 et un échéancier des coûts à hauteur de 25 000€ HT en 2021, 327 000€ HT en 2022 et 359 000€ HT en 2023.

Le plan de financement s'établit comme suit :

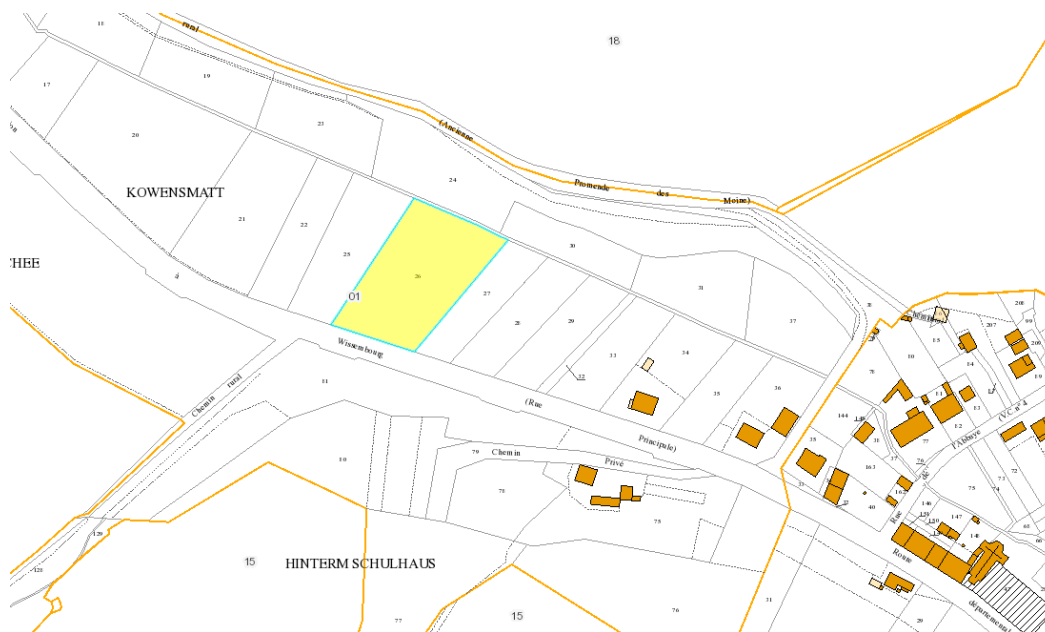
- Subvention (FNADT -Massif des Vosges, 80%) : 568 800€
- Fonds propres : 142 200€

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité:

- De valider le projet,
- De présenter le projet à différents financeurs pour l'obtention de subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2.	Achat de terrains	DCM 2021/033
-----------	--------------------------	--------------

Par mail en date du 13/07/2021, la famille CHRISTMANN nous propose la vente du terrain, parcelle 26 de la section 1, d'une superficie de 42a 05ca pour un prix de 30€ l'are, soit 1 261,50€ pour le terrain.



Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide à l'unanimité:

- D'acheter le terrain au prix de 30€ l'are, soit 1 261,50€ pour le terrain d'une superficie de 42a 05ca,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3.	Signature d'une charte régionale et participation à l'opération «Commune Nature»	DCM 2021/034
-----------	---	--------------

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries....) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**:

- d'inscrire la commune à l'opération de distinction «Commune Nature» au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.
- d'autoriser le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier

4.	Motion de soutien aux communes forestières de France	DCM 2021/035
-----------	---	--------------

Considérant que la forêt est un atout majeur pour lutter, tout au moins ralentir le changement climatique, les arbres par leur photosynthèse fixent des quantités considérables de CO2 atmosphérique et constituent ainsi ce que l'on appelle un puits de carbone, carbone qui s'accumule dans leur biomasse, c'est-à-dire dans leurs organes, tronc, branches, racines ou feuilles. Une gestion saine avec les intérêts écologiques qui doivent en découler, en même temps qu'approvisionner la filière bois, gestion qui revient à l'ONF, cela relève également d'un intérêt général public qui ne doit pas être aux dépens des communes forestières et ces dernières n'ont donc pas vocation à pallier à ces coûts mais sont bel et bien à supporter par l'état, d'autant qu'en parallèle, des emplois disparaissent ou ne sont pas renouvelés.

Ainsi le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'**unanimité** décide de soutenir la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui,

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

EXIGE :

- - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

5.	Divers	
-----------	---------------	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h